



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 1^{er} Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK MAZZER

date de la convocation du Conseil Municipal : 25/03/2026

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN AMOR – JEAN-MARC MASINI– NELLY BERNIER – ROMUALD DELCOURT – JULIE CHIARADIA – GUILLAUME BOULBIN – ISABELLE ANDREAZZA– MEHDI GASMI – SANDRA TREVISIOL– SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE RIVIERE – CYRIL CABIAC – SABINE BARRE– JACQUES TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – GUILLAUME DEMIAUTTE – PASCAL DE SERMET – FABIENNE VASSALO – CLAUDE DULIN – MAGALIE CAMINADE

ABSENTS :

PROCURATION :

OBJET

Election des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur Romuald DELCOURT a été élu secrétaire,

Vu le résultat des élections municipales du 15 mars 2026 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1er avril 2026 fixant à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Colayrac-Saint Cirq ;

Monsieur le Maire indique que le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal régi par le Code de l'action sociale et des familles.

Le conseil d'administration du CCAS comprend :

- le Maire, président de droit ;
- 4 membres élus en son sein par le Conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, sans adjonction ni suppression de noms ; le scrutin est secret ;
- 4 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

AR Prefecture

047-214700692-20260401-2026040108-DE
Reçu le 10/04/2026

Considérant que, le Conseil municipal ayant fixé à 4 le nombre de membres élus en son sein pour siéger au conseil d'administration du CCAS de Colayrac-Saint Cirq.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 2 abstentions,

Elit les 4 représentants du conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Candidats :

Julie CHIARADIA	nombre de voix obtenues : 21 (majorité absolue)
Isabelle ANDREAZZA	nombre de voix obtenues : 21 (majorité absolue)
Emilie RIVIERE	nombre de voix obtenues : 21 (majorité absolue)
Sabine BARRE	nombre de voix obtenues : 21 (majorité absolue)

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 1^{er} avril 2026

Le Secrétaire



Romuald DELCOURT

Le Maire



Patrick MAZZER